

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2019**

PRÉSENTS : ALLIGROS Bernard, BALLAND Maurice, BERNE Marie-José, BERTHIER Cyril, BERTHIER Gérard, BORNAREL Maurice, BRILLAT Bernard, CHAPERON DEVUN VIALLA Armand, GAUD Mathieu, GODET Claude, GUILLET David, JACQUET Bernard, JACQUET Nicolas, JACQUET Sandrine, MARTINOD Pascale, MATHELIN Jean-Marc, MEURIAU Annie, SERPOL Robert, VIGNAND Murielle, ZELINDRE Philippe.

ABSENTS ET EXCUSES : CHAIX Camille, DECRENISSE Annick, LYVET Cédric, RÉMONDAT Bruno (pouvoir donné à Robert SERPOL), excusés, BERTOLINO Alain, COUTURIER Arsène, DIDELON Yannick, DONCHE Sébastien, DOUSSOT Simone, LAIR Dominique, LENOURRY Anne-Marie, PETIT-BLANC André, VIGNAND Sébastien, absents.

Secrétaire de Séance : Pascale MARTINOD

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour en point n° 4 : Don "Sites et Monuments du Valromey" : *Accepté à l'unanimité.*

1. Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2019

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Compte-rendu du Conseil Communautaire CC Bugey-Sud, du conseil syndical SIVOM du Valromey et des différentes commissions :

Madame le Maire fait part à l'assemblée des délibérations prises au cours du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bugey-Sud du 25 septembre 2019 et du Comité syndical su SIVOM du Valromey du 2 octobre 2019.

3. Informations sur les décisions du Maire :

Madame le Maire informe l'assemblée de ses décisions prises depuis le dernier conseil du 13 septembre 2019.

- Devis signés :
 - o Desautel (remplacement de 3 extincteurs) : 350,69 €TTC
 - o Défibril (installation d'un défibrillateur Brénaz) : 2 156.40 € TTC
 - o Groupama (flotte automobile : 1326 €TTC / an, auto-mission élus et agents : 362.63 €TTC /an, Villasure : 10 060.73 €TTC /an)
- Urbanisme (2 Déclarations Préalables et 1 Permis de Construire accordés, 2 Certificats d'Urbanisme opérationnels favorables).

4. Voirie - Prévision de travaux 2020

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions de la CCBS concernant les travaux envisagés pour 2020 sur la voirie, de compétence communautaire. Elle explique qu'il convient de les classer par ordre de priorité.

Après examen le conseil priorise les travaux ainsi :

Commune de Arvière en Valromey								
Demande de travaux routiers année 2020								
priorité	situation	L (ml)	nom de voie	sections	historique	N°	état	
1	Virieu le petit	100	Chemin de la Croix			V14	D	
2	Chavornay / Vovray	175	Rue de côte Réal		devis 2019	C13	D	
3	Chavornay / charaillin	300	Route de la Lavanche	section 2	centre village	devis 2019	C6	D
4	Virieu le Petit / Munet	100	Route de Branfont		depuis RD			
5	Chavornay	120	Impasse de l'église		devis 2019	C14	D	
7	chavornay / Dazin	300	Rue de Sénouche	variante 2	devis 2019	C3	D	
9	Chavornay / Charaillin	150	Route de la Lavanche	section 1	depuis RD	devis 2019	C6	D
		1245	ml					

Voies non revêtues								
6	Chavornay	150	Chemin de la Blada	accès à la ferme, ouverture prochaine du magasin de vente				
8	Chavornay	50	Impasse de champs Rosset	accès à maison d'habitation permanente				
		200						

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

5. ONF - Limitation du programme de coupes 2020

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'ONF reçu en mairie, demandant aux communes de revoir à la baisse leurs programmes de coupes 2020. En effet, depuis la fin 2018 une crise sanitaire sans précédent touche le département de l'Ain ainsi que le grand Est de la France. Elle provoque un afflux de bois dans les scieries qui ne sont plus en capacité d'absorber tous ces volumes.

Ce sujet sera abordé en commission Forêt prévue le 15 novembre 2019.

6. ONF - Autorisation de ramassage de champignons

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune déléguée de Brénaz autorise le ramassage des champignons « lactaires sanguins » dans la forêt communale, sous le contrôle de l'ONF.

Elle explique que suite à la consultation organisée par l'ONF pour le ramassage 2019, l'entreprise retenue est l'entreprise BOLUDA avec comme prix unitaire aux communes : 1.50 € / kg TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que le ramassage se déroule sur l'ensemble du territoire communal aux conditions énoncées.

7. Canalisations Talissieu - Chavornay - Prise en charge

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2007, une partie des effluents de la commune déléguée de CHAVORNAY (plus précisément du hameau de OUCHE) est rejetée dans la station de Talissieu et qu'une convention de répartition des frais liés à cette station a été signée la même année entre les deux communes.

La commune de Talissieu nous informe d'un dysfonctionnement récurrent du réseau d'évacuation des eaux usées situé chemin "Notre Dame des Vignes" dans la partie supérieure de la commune de Talissieu et qui collecte également plusieurs habitations du hameau de Ouche.

Devant ces aléas répétés, 2017, 2019 et tout récemment, le conseil municipal de Talissieu a décidé de confier à une entreprise locale la réparation du tronçon défaillant qui se situe environ à 35 m en aval du premier regard implanté au sommet de cette voie communale.

Les 2 offres reçues se situent autour de 1650.00€TH et 1885.00 €HT

Sachant que ce tronçon de canalisation est commun aux habitations de nos deux communes, le Maire de Talissieu propose que la prise en charge de ces travaux soit répartie au prorata des habitations raccordées en amont du point défaillant de façon à être équitable vis-à-vis des habitants de nos deux communes.

La convention passée entre les communes de Chavornay et de Talissieu, datée du 7 juin 2007 ne traite en fait que de la station proprement dite et non des réseaux de collecte et d'acheminement des effluents.

Il sera peut-être nécessaire également, de faire intervenir préalablement la SME pour procéder au curage du tronçon défectueux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Rejette la prise en charge des travaux au prorata des habitations raccordées,
- Accepte de prendre en charge 50 % du devis retenu par la commune de Talissieu à savoir 50 % de 1650 €HT,
- Souhaite étudier une nouvelle convention intégrant les travaux d'entretien.

8. Association Foncière Pastorale - Désignation d'un représentant

Suite à création de l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Chavornay, association syndicale autorisée, sur la commune d'Arvière-en-Valromey, et suivant les statuts qui précisent que le Syndicat se compose de 4 propriétaires élus, d'un représentant de la commune de Chavornay et de 2 suppléants ;

Madame le Maire propose de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein du Syndicat de l'Association Foncière Pastorale autorisée de Chavornay. Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mr Jean-Marc MATHELIN comme représentant de la commune au sein du Syndicat de l'Association Foncière Pastorale autorisée de Chavornay.

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

9. Reprise de concession cimetière

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'afin de remettre en service les concessions abandonnées pour de nouvelles inhumations, ces dernières peuvent être reprises par la commune. Il s'agit :

N° Concession	N° Emplacement	Durée	Date début	Date de Fin	Concessionnaire
58	58	100 ans	20/08/1945	19/08/2045	GIREL-LECESTRE
73	73	100 ans	23/12/1958	22/12/2058	GIREL-LECESTRE
G1-5-3	G1-5-3	100 ANS	22/10/1946	21/10/2046	JACQUET Cydulie
108	108	50 ans	01/06/1967	31/05/2017	ROLLAND Maurice

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à reprendre ces concessions au nom de la commune.

10. SEMCODA - Rapport 2018

Madame le maire expose au conseil municipal que suite à l'assemblée générale de la SEMCODA, le Président Directeur Général de la SEMCODA a présenté le rapport de gestion reprenant l'activité de la société et ses résultats. Elle informe le conseil que ce document est à sa disposition en Mairie pour consultation.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les données du rapport.

11. Encaissement chèque de remboursement Orange

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société ORANGE a transmis un remboursement de 64.80 €, par chèque, correspondant à un trop perçu sur règlement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'encaisser le chèque.

12. Don Sites et Monuments du Valromey

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la proposition de l'association Sites et Monuments du Valromey d'accorder, suite à sa dissolution, une participation en faveur des actions de rénovation du patrimoine. Le montant de cette participation (6 500 €) a été affectée à la réfection des façades de l'église de Chavornay ainsi qu'à la rénovation de la toiture du foyer de Chavornay.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser le chèque de 6 500 €

13. Logement Chavornay

Madame le Maire rappelle que le logement situé au-dessus de la Mairie de Chavornay est disponible et fait part de la demande de location de Madame SERGIO Amélie.

Les conseillers, à l'unanimité, accepte de louer l'appartement à Madame SERGIO Amélie.

14. Réorganisation des services de la DGFIP

Le gouvernement, dans le cadre du programme de réforme de l'action publique 2022 pour une transformation du service public envisage la réorganisation des services de la DGFIP. Ce projet dit « de géographie revisitée » prévoit la suppression de trésoreries de proximité ainsi que celle de services des Impôts. Les services municipaux, intercommunaux, les particuliers et les entreprises de notre territoire en seraient donc les premières victimes.

La réorganisation et la concentration envisagées vont à l'encontre des demandes de services publics de proximité et de qualité exprimées récemment par nos citoyens. Ces suppressions aggraveraient la fracture territoriale qui pénalise déjà très lourdement les territoires ruraux, les milieux urbains fragilisés dont la population rencontre de réelles difficultés de déplacement et d'utilisation de l'outil numérique.

De plus, la proximité directe et quotidienne entre le comptable et les collectivités est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de ces dernières. Les agents des services de la DGFIP offrent une garantie de conseils éclairés dans le cadre d'une connaissance approfondie des finances publiques. Les collectivités les plus impactées par ce projet de réorganisation seraient les communes rurales moins dotées en personnels.

Il s'agit clairement d'un abandon des territoires ruraux par l'état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DEMANDE expressément le retrait de ce projet qui sous couvert de rationalisation conduira inéluctablement à distendre un peu plus les liens entre l'État et les territoires.

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

15. Autorisation d'ouverture de crédit en investissement pour début 2020

Madame le Maire rappelle les dispositions prévues à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article selon l'affectation suivante :

- pour le budget Général à hauteur de 203 488.75 €
- pour le budget annexe Forêt, à hauteur de 12 500.00 €
- pour le budget annexe Eau et Assainissement, à hauteur de 63 125.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

16. Étude divers devis

Après examen, le conseil décide de valider les devis suivants :

- SODEVAL - Raccordement en eau de la fruitière à comté : 24 720 € TTC
- CAT'S NET - Vidéoprojecteur école de Virieu-le-Petit : 1 881 € TTC
- SAE - Réparation Clocher Brénaz : 960 € TTC
- SODEVAL - Réfection et protection du chemin de la Vierge de la Combe : 1 440 € TTC

17. Questions diverses➤ **Décision Modificative :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget eau/assainissement ? de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :

		DÉPENSES	RECETTES
2153	Installations à caractère spécifique	5 000.00 €	
020	Dépenses imprévues	- 5 000.00 €	

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

➤ **Ancienne Cure de Virieu-le-Petit :** La commune envisage de mettre en vente ce bâtiment, Madame Camille Bailly procèdera à son estimation

➤ **Avenir de l'association AIGLE :** Suite à la décision des responsables de l'association AIGLE de démissionner, la commune de Haut-Valromey souhaite étudier les possibilités permettant la poursuite de cette activité. L'association ALFA3A, propose, en lien avec l'association et les communes, de trouver une solution pérenne afin de répondre aux attentes des familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AFFIRME** son attachement à maintenir une offre « Accueil-Loisirs » aux familles,
- **DEMANDE** à l'association AIGLE de se rapprocher de l'association ALFA3A pour un transfert d'activité en cours d'année 2020,
- **DEMANDE** à la commune de Haut-Valromey de renouveler le CEJ avec la CAF,
- **S'ENGAGE** à participer financièrement par convention avec la commune de Haut-Valromey,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec la commune de Haut-Valromey et tout document relatif à ce dossier.

➤ **Carte Communale :** Une réunion est prévue le 28 novembre 2019 afin d'auditionner les candidats.

➤ **Achat d'un véhicule d'occasion :**

Madame le maire rappelle que dans un souci "pratique" et de respect de l'environnement, et suite à la discussion à ce sujet lors du conseil du 13 septembre dernier, l'achat d'un véhicule d'occasion pour les agents techniques semble approprié, notamment pour les déplacements concernant l'affichage dans les différents hameaux, états des lieux des différentes salles et locations ...

Un montant de 30 000 € ayant été inscrit au budget primitif pour les véhicules de transport, elle propose que la commune consacre un budget de 8 000 à 10 000 € HT pour cette voiture.

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord.

- **Remboursement de liquidités** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser, sur présentation du justificatif, un montant de 49.80 € TTC à Monsieur Bernard JACQUET, pour l'achat de porte-manteaux pour la cantine.
- **Portail de l'école** : il sera laissé ouvert hors temps scolaire
- **Rivières sauvages** : le film produit par le Département et l'Agence de l'eau sur les beautés des rivières sauvages dans l'Ain (durée de 2 à 3 minutes) est presque terminé
- **Déneigement** : Pascal JACQUET accepte de le prendre en charge, lorsque l'agent technique a une indisponibilité.
- **Logo Commune Nouvelle** : Le logo d'Arvière-en-Valromey est prêt et sera utilisé très prochainement dans les outils de communication de la commune.

La séance est levée à 22 heures 45.

Fait à Arvière-en-Valromey, le 19 décembre 2019

Le Maire,

Annie MEURIAU

